



BULLETIN D'ADHÉSION 2021-2022

Nom de l'établissement scolaire :



Adresse de l'établissement scolaire :

- Établissement de moins de 350 élèves : 40 €
- Établissement de 351 à 600 élèves : 60 €
- Établissement de 601 à 1000 élèves : 80 €
- Établissement de plus de 1000 élèves : 90 €

Le règlement s'effectuera suite à l'intervention (facture)

*Pour toute intervention de l'Aroéven Bretagne, **l'adhésion est obligatoire.** Elle est valable pour l'année scolaire et donne droit à des réductions lors d'achat de l'agenda du délégué de classe, la location de l'exposition "J'me présente votez pour moi" et de la location de l'exposition "A l'Asso des MDL". Elle permet aussi l'abonnement d'un an à la revue Foéven.*

**Merci de dater, signer
et d'apposer le cachet :**

Bulletin à renvoyer à
l'Aroéven Bretagne :
aroeven@ac-rennes.fr